



**HAL**  
open science

## L'intégration régionale est-elle un instrument de résilience pour les pays de la CEMAC ?

Mathias Marie Adrien Ndinga

► **To cite this version:**

Mathias Marie Adrien Ndinga. L'intégration régionale est-elle un instrument de résilience pour les pays de la CEMAC ?. FERDI Notes brèves / Policy briefs, 2022. hal-03739886

**HAL Id: hal-03739886**

**<https://hal.science/hal-03739886>**

Submitted on 28 Jul 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# L'intégration régionale est-elle un instrument de résilience pour les pays de la CEMAC ?\*

MATHIAS MARIE ADRIEN NDINGA

 MATHIAS MARIE ADRIEN NDINGA, Enseignant-chercheur, Université Marien Ngouabi de Brazzaville, Laboratoire de Recherches et d'Études Économiques Sociales.

## Introduction

Les chocs adverses représentent des défis cruciaux pour les pays engagés dans le processus d'intégration régionale du fait de leurs effets néfastes et, parfois, asymétriques sur les différentes économies. Étant donné que les processus d'intégration régionale influencent le fonctionnement des États, il est indispensable de comprendre comment l'intégration régionale contribue à la résilience de ceux-ci en présence des chocs adverses. Dans cette optique, la Communauté Économique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale (CEMAC) constitue un champ d'analyse particulièrement intéressant afin d'examiner la question de la résilience des États membres d'une union économique et monétaire aux chocs extérieurs pour, au moins, trois raisons.



\*Cette note brève est issue d'une présentation faite par l'auteur à la [Conférence Internationale sur « Les enjeux et instruments de l'intégration régionale en Afrique Centrale »](#), organisée conjointement par la Ferdi et la Commission de la CEMAC à Libreville les 28 et 29 avril 2022.

L'auteur adresse ses remerciements à Jacques Hakizimana, Emerencienne Bakaboukila Ayessa et Edouard Sukamy pour leur accompagnement dans la réalisation de la communication dont est extraite cette note brève.

... / ... La première est que la CEMAC fait face, depuis 2014, à un contre-choc pétrolier dont les effets ont été aggravés, en 2019, par la pandémie à corona virus (Covid-19). La deuxième tient au fait que la CEMAC fait aussi face à un choc sécuritaire marqué par la recrudescence des conflits armés et des troubles socio-politiques au Cameroun, au Centrafrique et au Tchad, sans compter le fait que les pays qui ont une ouverture sur l'atlantique (Cameroun, Congo, Gabon et Guinée équatoriale) soient exposés aux actions de pirateries et aux réseaux de contrebande aux frontières. Enfin, la troisième raison émane de ce qu'à la suite de la crise économique du milieu des années 1980 et des années 1990, les pays de la CEMAC ont fait évoluer l'architecture institutionnelle de la zone avec la mise en place, entre autres, d'une union économique et monétaire, en 1999<sup>1</sup>, d'une commission bancaire de l'Afrique centrale, en 1993<sup>2</sup>, et, dans le cadre de la CEEAC, d'un Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale (COPAX), en 1999, pour faire face à divers chocs exogènes.

En dépit de ces efforts, la CEMAC demeure, encore, une entreprise inachevée et face au contre-choc pétrolier, à la pandémie de coronavirus, aux conflits armés et aux troubles socio-politiques, il est judicieux de s'interroger si au stade actuel, ce processus d'intégration peut être un instrument de résilience pour les États membres ? Dès lors, l'objectif de cette réflexion est d'analyser la capacité de résilience des pays de la CEMAC, à partir de la réaction de leurs institutions communautaires aux chocs exogènes. Sur la base de ce qui précède, nous soutenons que plus la densité institutionnelle est élevée dans une situation de crise, plus l'engagement continu des institutions et des États membres dans l'intégration régionale est élevé. Cela signifie, d'une part, que plus la densité institutionnelle

est élevée dans une situation de crise, plus la probabilité que les États deviennent plus solidaires et fassent avancer l'intégration est grande. Et, d'autre part, plus la densité institutionnelle est élevée dans une situation de crise, plus la probabilité que les États développent des stratégies d'adaptation en se fondant sur leur expérience afin de verrouiller leurs économies à un sentier est élevée

La suite de ce papier s'articule, outre l'introduction et la conclusion, autour de deux points. Nous procédons à des clarifications conceptuelles et théoriques, dans le premier, tandis que dans le second, nous analyserons la résilience des pays de la CEMAC à travers la réponse donnée aux trois chocs exogènes par les institutions de cette zone.

## ► Clarification conceptuelle et éléments théoriques

Dans cette section, nous allons nous focaliser sur trois concepts adossés à des théories qui constituent l'ancrage théorique de ce papier. Il s'agit des concepts de résilience, de densité institutionnelle et du capital social des États.

### **Concept de résilience**

Le concept de résilience nous renvoie, à la suite de Pendall, Foster, et Cowell (2007) à trois thématiques dans la littérature économique. Il s'agit des thématiques de l'équilibre, de la dépendance à un sentier et de la perspective systémique et de long terme. Ces trois thématiques constituent, pour nous le point de départ de notre réflexion sur la résilience économique régionale. Aussi, dans cette communication, nous allons évoquer la résilience par rapport : (i) à un état d'équilibre donné de l'économie (ce qui nous renvoie à la capacité d'une économie régionale à maintenir un état préexistant, assimilé à un état d'équilibre, en présence d'un choc exogène) ; (ii) la résilience au regard d'une trajectoire donnée de l'évolution de l'économie (renvoie à la capacité des économies de la zone à ne point s'écarter du sentier

1. Le 16 mars 1994 avait eu lieu à N'Djamena au Tchad, la signature du Traité instituant la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Ce traité est entré en vigueur en 1999 ; c'est cette date que nous avons considéré ici.

2. La convention portant création de la Commission bancaire de l'Afrique centrale a été signée en 1990 et les membres de cette commission ont été installés officiellement en 1993.

établi par les critères de la convergence, lorsque surviennent des chocs exogènes) et (iii) la résilience du système économique et la résilience dans la durée (renvoie à l'évolution dans le temps de la structure des relations entre les variables macroéconomiques et les institutions économiques, politiques et sociales qui conditionnent cette structure).

### **Avantages dynamiques de l'intégration et le concept de densité institutionnelle**

Les contributions séminales relatives aux avantages dynamiques de l'intégration régionale sont produites par Balassa (1961), Cooper et Massel (1965). Ces auteurs ont introduit le concept d'avantages dynamiques dans la littérature sur les bénéfices de l'intégration régionale. Ils définissent ces avantages à quatre (4) niveaux à savoir : (i) les gains en termes d'économies d'échelle et changements technologiques ; (ii) l'impact positif sur la structure des marchés et la concurrence ; (iii) la croissance de la productivité et (iv) la réduction du risque et de l'incertitude dans les activités d'investissement.

À cet égard, les institutions qui sont capables de protéger les droits de propriété (North, 1991) et de baisser les coûts des transactions (Williamson, 1996) intègrent bien les avantages dont peuvent bénéficier les pays qui participent au processus d'intégration régionale. Cependant, la densité institutionnelle représente le degré auquel les institutions, créées par les organisations régionales, contraignent, à la fois, les États membres dans leur politique intérieure et internationale. Il s'agit des niveaux d'influence exercés par les structures d'intégration régionale spécifiques sur le fonctionnement interne des États membres sur les plans socio-politique et économique. Ainsi, plus les structures institutionnelles sont intégrées, plus la propension des États membres à demeurer verrouillés dans le sentier d'avant le choc est importante (Mahoney, 2000).

### **Capital social des États**

Le capital social d'un État peut être assimilé aux

États avec qui ce dernier est en relation. Mais, étant donné que la nature et l'intensité des liens diffèrent, il est possible de distinguer, ici, comme chez Granovetter (1973), des liens forts et des liens faibles. Les liens forts concernent les relations entre les États qui sont dans un processus d'intégration régionale. De tels liens sont considérés forts parce qu'ils sont non seulement politiques et économiques, mais aussi, linguistiques, culturels et historiques. Dans le cas de la CEMAC, les États sont liés non seulement par une monnaie unique et la gestion commune d'une partie des réserves de change à travers le compte d'opération, mais aussi l'intégration à la base, celle des peuples qui concerne les populations qui ont un vécu commun et n'ayant été séparées que par des frontières héritées de la colonisation. Les liens faibles concernent les relations d'un État avec des pays qui sont en dehors du cadre de l'intégration régionale (pas de proximité géographique, culturel ou linguistique, pas de monnaie commune, pas d'accord de libre circulation des personnes et des biens).

### **► Analyse de la capacité de résilience des pays de la CEMAC aux chocs externes**

Dans cette section, nous allons examiner la résilience des États membres de la CEMAC, face au contre-choc pétrolier, au choc sanitaire et au choc sécuritaire.

#### **Résilience au contre-choc pétrolier**

Il importe de mentionner, de prime à bord, que le pétrole occupe une place centrale dans les économies et même la politique des pays de la CEMAC. Tous, à l'exception de la Centrafrique, sont totalement ou partiellement dépendants du secteur pétrolier qui fournit l'essentiel des exportations et constitue la principale ressource desdits pays. Cette spécialisation de type primaire rend fragile ces économies qui sont exposées aux aléas des cours mondiaux sur lesquels ils n'ont pas d'emprise. Une telle situation rend particuliè-

rement intéressante l'analyse de la résilience de ces économies au contre-choc pétrolier observé, depuis 2014 et dont les effets se sont aggravés avec la pandémie à corona virus (Covid-19) en 2019.

Pour se faire une idée de cette situation, nous allons examiner les taux de croissance du PIB réel des six (6) pays de la CEMAC, entre 2014 et 2019. Ces derniers nous sont fournis par la Banque mondiale (2022), à travers la base *World development indicators*. Ainsi, entre 2014 et 2019, les taux de croissance du PIB réel sont restés positifs, pour le Cameroun, la Centrafrique et le Gabon. Au Tchad, en dehors de ce qu'ils ont été négatifs, en 2016 (-6,3%) et en 2017 (-3,0%), les taux de croissance sont restés positifs, le reste de la période. En revanche, la baisse des cours du pétrole a le plus affecté le Congo et la Guinée Équatoriale qui présentent, à cet égard, une faible résilience. Ces deux pays affichent des taux de croissance négatifs sur l'ensemble de la période, avec un pic de baisse enregistré, en 2016, où le Congo est à -10,8% et la Guinée équatoriale à 8,8%. Ainsi, sur les six (6) pays de la zone, quatre (4) ont mieux résisté au contre-choc pétrolier.

Plusieurs explications peuvent être avancées pour expliquer la résilience de ces pays. Il y a le phénomène d'adaptation à la situation de la baisse des cours, le niveau de diversification de ces économies et une meilleure coordination des politiques budgétaires notamment dans les quatre (4) pays.

En ce qui concerne l'adaptation, il y a lieu de relever que le retour d'expérience de la gestion de programmes d'ajustement structurel entre le milieu des années 1980 et 2000, a été d'une grande utilité dans la gestion des effets du contre-choc pétrolier de 2014. Dès 2015, les pays de la CEMAC ont pris des mesures de réduction de leur train de vie, sans trop de succès. En 2016, la situation économique s'est dégradée, dans la CEMAC, avec un taux de croissance de 1%, contre 5%, en 2014, un déficit budgétaire de 5,1% du PIB et un taux d'endettement moyen de 43,6%. Les réserves de change avaient chuté pour s'établir

à 5,9 milliards de dollars, contre 15,1 milliards, en 2014 (Banque de France, 2018).

Devant cette situation, le premier fait marquant, sur le plan institutionnel, a été *la négociation collective conduite sous l'impulsion de la commission de la CEMAC*. C'est, le cas, à titre illustratif du sommet extraordinaire des Chefs d'État du 23 décembre 2016, à Yaoundé en présence de la directrice du FMI et du Ministre français de l'économie. Aussi, chaque État a – il élaboré son programme d'ajustement, mais dans un cadre prédéfini par la communauté et accepté par tous d'autant plus qu'il prenait en compte la préservation des acquis sociaux et la poursuite de leurs politiques d'émergence.

S'agissant de la diversification de l'économie, nous avons recouru à l'indice de concentration qui montre comment les exportations et importations d'une économie ou d'un groupe d'économies sont concentrées sur quelques produits ou réparties de façon plus homogène sur un éventail de produits. Cet indicateur est produit par Unctad (2022) et rendu disponible dans la base de données *UNCTADSTAT*. En considérant l'évolution de cet indicateur entre 2000 et 2020, il est possible de classer les pays de la CEMAC en trois catégories. La première catégorie est exclusivement constituée du Cameroun, qui est l'économie la plus diversifiée de la CEMAC, avec un indice de concentration en dessous de 0,35. La deuxième catégorie comprend la Centrafrique et le Gabon qui sont des pays se trouvant dans une dynamique intéressante de diversification de leurs économies, avec des indices de concentration en baisse. En Centrafrique (respectivement au Gabon), cet indicateur passe de 0,722 (0,718), en 2000, à 0,462 (0,462), en 2020.

Enfin, il y a la troisième catégorie qui est constituée du Tchad, du Congo et de la Guinée équatoriale qui affichent des indices de concentration des exportations quasi stables ou en augmentation (faible diversification). Le niveau de cet indicateur ( $> 0,65$ ) suggère que les économies de ces pays demeurent peu diversifiées, mais en plus le Congo et la Guinée Équatoriale renforcent

leur dépendance vis-à-vis de quelques produits. Ce constat justifie, en partie, la bonne résilience des pays de la première et la deuxième catégorie (Cameroun, Centrafrique et Gabon). Quant au Tchad, sa bonne capacité de résilience est attribuable aux bonnes performances de son secteur agricole. Il est à noter qu'avant l'exploitation pétrolière (juillet 2003), l'agriculture et l'élevage contribuaient déjà au PIB à hauteur, respectivement de 40 et 21%. La population active employée dans ce secteur était de 80% et il fournissait au pays 40% de ses exportations<sup>3</sup>.

En ce qui concerne la coordination des politiques macroéconomiques, le traité de la CEMAC prévoit, en dehors de la politique monétaire commune, la coordination des politiques budgétaires. Celle-ci porte sur le respect des critères de convergence et de surveillance multilatérale. Il s'agit de quatre (4) critères de 1er rang qui ont été définis par le Pacte de convergence : trois critères de finances publiques (le solde budgétaire de base en pourcentage du PIB ( $\geq 0$ ), l'encours de la dette publique en pourcentage du PIB ( $\leq 70\%$ ) et l'accumulation des arrières extérieurs et antérieurs ( $= 0$ )) et le critère de l'inflation ( $\leq 3\%$ ). Ils sont complétés par des indicateurs de second rang, à savoir : le taux de couverture extérieure de la monnaie ( $\geq 20\%$ ), la masse salariale en pourcentage des recettes fiscales ( $\leq 35\%$ ), les investissements financés sur ressources intérieures en pourcentage des recettes fiscales ( $\geq 20\%$ ), le taux de pression fiscale ( $\geq 17\%$ ), le solde extérieur courant de base en pourcentage du PIB ( $\geq 5\%$ ).

En considérant les données de la Banque mondiale (2022) à travers la base *World development indicators*, pour les années 2014, 2019 et 2020<sup>4</sup>, il ressort que les critères de premier rang<sup>5</sup>

comme ceux de la maîtrise de l'inflation en dessous de 3%, du maintien de l'encours de la dette en dessous de 70% et la non accumulation des arrières extérieurs sont respectés par la majorité des pays de la CEMAC. En suivant le calcul effectué par Avom (2007), mais par année, il apparaît que les pays membres de la CEMAC ont, de façon globale, été résilients aux effets du contre-choc pétrolier, notamment entre 2014 et 2019. En 2014, au moment de la chute des cours du pétrole, le taux de réalisation des critères de convergence a été de 66,66%. Il s'est amélioré pour se situer à 75%, en 2019, année de l'apparition de la pandémie à corona virus (Covid-19). En 2020, en pleine pandémie, la performance de la zone s'est dégradée, mais en restant au-dessus de la barre des 50%, plus exactement à 54,17%.

Enfin, en considérant la situation des réserves de change, il y a lieu de souligner que leur gestion est sous-tendue par un mécanisme de solidarité unique au monde et dont les fondements théoriques résident tout aussi bien dans la nécessité de défense de la parité fixe du Franc CFA avec l'Euro que dans le capital social des États qui se voudraient solidaires les uns aux autres et qui se justifie par les liens forts ci-dessus évoqués.

En effet, du fait de ces liens, un État de la CEMAC à cours des réserves de change peut continuer à importer grâce à la solidarité au sein de la Zone et même lorsque les réserves de la zone sont épuisées, il peut continuer à importer du fait de la mise à contribution des réserves de change de la France. Toujours, en considérant les années 2014, 2019 et 2020 dans la même source que précédemment, il y a, entre 2014 et 2019, une baisse drastique des réserves de change dans cinq (5) pays de la zone (Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Tchad). Les plus prononcées sont celles du Congo et de la Guinée équatoriale. La première passe de plus de sept (7) mois d'importations, en 2014, à moins de deux mois, en 2019. Sur la même période, le

3. Les statistiques mises en avant ici sont extraites du document du Ministère de l'agriculture du Tchad intitulé « Tchad : Schéma directeur agricole (2006-2015) et plan d'actions, version finale, juin 2005. Disponible sur <http://www.pplateforme-pastorale-tchad.org/classified/SDAfinale.pdf>

4. Le choix de ces trois années est justifié par le fait que 2014 est l'année d'apparition du contre choc pétrolier et, entre 2014 et 2019, il n'y a que la crise économique. À partir de 2019 jusqu'en 2020 il y a la crise économique et la crise sanitaire. Enfin, l'analyse s'arrête en 2020 à cause de la disponibilité des données.

5. Notre évaluation porte sur les critères de premier rang pour des raisons de disponibilité des données (pour l'ensemble des

six pays et pour tous les indicateurs) et parce que les sanctions actuellement applicables concernent ces premiers critères.

second passe de plus de 4 mois d'importations à un quasi assèchement des réserves de change. Grâce à l'intervention de la Banque centrale et de la COBAC, la situation a commencé à se redresser, en 2020.

En définitive, les institutions de la CEMAC ont permis aux États membres d'être résilients au contre-choc pétrolier. Mais, pour autant l'asymétrie des chocs demeure la difficulté essentielle à gérer dans une union monétaire comme la CEMAC. Les problèmes liés à l'identification des chocs et de leur nature (symétrique ou asymétrique) ne facilitent pas la répartition de l'activité de stabilisation et de régulation entre les autorités budgétaires, monétaires, les fonds structurels et les mécanismes d'assurance (Ondo Ossa, 2006).

### **Résilience à la Covid-19**

La capacité des systèmes de santé à répondre à la forte augmentation de la demande en soins associés aux cas de Covid-19 est l'un des principaux défis auxquels sont confrontés, actuellement, les pays membres de la CEMAC. Selon l'indice global de sécurité sanitaire (GHS Index), développé par l'Université John Hopkins des États-Unis (Bell, Jennifer, et Nuzzo, 2019), les pays de la CEMAC étaient, en octobre 2019, non préparés pour faire face à une épidémie ou à une pandémie du type de la covid-19. Le meilleur classement pour ces six pays était celui du Cameroun (115ème rang sur 195), suivi du Tchad, de la Centrafrique et du Congo qui occupaient respectivement le 150ème, 159ème et 173ème rang. Le Gabon et la Guinée équatoriale étaient les plus mal classés de la zone, en occupant respectivement le 186ème et le 195ème rang. Le même niveau de performance est quasiment observé au sujet de la capacité de détection et la prévention des risques épidémiques.

En outre, les pays de la CEMAC étaient aussi mal classés (en dessous de 100ème rang sur 195 pays) concernant la capacité des structures de santé à faire face aux risques sanitaires, du fait, notamment, du manque de personnel qualifié et

de la faiblesse des équipements de tests. Mais, en dépit de ce tableau peu reluisant, et, après plus de deux ans de pandémie, la situation dans les six pays suggère que ces derniers ont montré une bonne résilience face à la pandémie à corona virus. A cet égard, les statistiques extraites de la base de données de l'Université John Hopkins au 14 avril 2022, montrent que, comparativement à la moyenne africaine, les pays de la CEMAC sont très résilients au choc sanitaire à corona virus.

Par million d'habitants, le nombre de décès dans ces pays a représenté, dans le pire des cas (la situation du Gabon qui est le pays le plus touché) environ le tiers de la moyenne africaine (322 décès pour un million d'habitants). Deux pays (Gabon et Guinée équatoriale) sont au-dessus de la barre des 100 décès, pour un million d'habitants, avec 132, pour le Gabon et 126, pour la Guinée équatoriale. En dessous de 75 décès, pour un million d'habitants, il y a le Congo (68) et le Cameroun (70). Enfin, deux pays (la Centrafrique, avec 22 et le Tchad avec 11) enregistrent moins de 25 décès pour un million d'habitants.

Cette bonne résilience est attribuable, en partie, à l'expérience antérieure de ces pays dans la lutte contre le paludisme, la tuberculose, le VIH/sida et surtout les épidémies de fièvre jaune ou de choléra qu'ils ont réussi à éradiquer. Ces pays disposent, en général, de bons réseaux de surveillance épidémiologique qui, avec le renforcement des capacités matérielles et humaines, se sont révélés comme des atouts dans la lutte contre la Covid-19. Mais, le fait le plus important a été les réactions spontanées des gouvernements des différents pays qui ont pris des mesures de restriction des mouvements des populations en interne et avec l'extérieur, dès la détection des premiers cas pour éviter la pression sur leurs systèmes de santé déjà perçus dans un état fragile. Ainsi, la réaction proactive des gouvernements des pays de la CEMAC dans les premiers temps de la pandémie a permis d'endiguer l'expansion rapide de la Covid-19 dans la CEMAC.

Il est, donc, important de reconnaître l'efficacité de ces premières mesures, qui ont ralenti la

propagation du virus. Il est tout aussi important de reconnaître les divers efforts déployés au sein de chaque pays pour mobiliser les ressources auprès du secteur privé et des organisations de la société civile pour faire face à la pandémie. Sur le plan international, la première année de la pandémie a été marquée par des déficiences, en matière de coordination et même de solidarité, chaque État voulant, au préalable, sauver sa population. C'est dans ces conditions que la densité institutionnelle au sein de la CEMAC a joué un rôle important qui a consisté à créer les conditions pour que les États membres accèdent facilement à la liquidité utile pour renforcer leurs systèmes sanitaires, d'une part, et pour financer l'économie, d'autre part.

À cet égard, la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) a mis en place un plan de riposte en deux paliers (Molina Ebe, 2021) dans le but de : (i) détendre la pression sur la trésorerie des agents économiques ; (ii) mobiliser plus facilement les ressources et à moindre coût ; (iii) augmenter le volume des crédits à l'économie et mobiliser plus facilement les ressources sur le marché des valeurs du Trésor. Comme nous pouvons le constater, les différentes institutions de la CEMAC ont joué un rôle important dans le renforcement de la capacité de résilience des pays membres face au choc sanitaire. De ce point de vue, nous pouvons dire que le processus d'intégration régionale s'est révélé être un instrument de résilience pour les pays membres.

Toutefois, il convient de relever que, sur le plan sanitaire, cette capacité de résilience n'est pas seulement attribuable à la densité institutionnelle au sein de la CEMAC. Les faibles taux de vaccination dans les pays de la CEMAC (moins de 20% de la population dans chaque pays) ne permettent pas d'apprécier, à leur juste niveau, les efforts consentis par les différentes institutions de la CEMAC. Moins encore, les capacités de dépistage étant faibles, il est évident que le nombre de personnes contaminées et décédées ont été sous-estimés. Enfin, il y a le fait que la population de la CEMAC soit jeune (plus de 60% est

âgée de moins de 24 ans) et, donc, plus résistante à la pandémie. Dans l'hypothèse d'une massification des cas graves, les systèmes sanitaires, déjà fragiles, n'auraient pas été à la hauteur d'autant plus que l'intégration de ces systèmes (la CEMAC de la santé) reste encore à penser et à mettre en œuvre.

### **Résilience aux conflits et aux troubles socio-politiques**

Les pays de la CEMAC se caractérisent, aujourd'hui, par la conjonction de plusieurs facteurs ayant contribué à la dégradation de la situation sécuritaire. Il s'agit de l'activité des groupes rebelles au Centrafrique déjà en proie à l'instabilité politique et aux actions malveillantes des coupeurs de route ou d'anciens miliciens en débandade. La RCA est devenue, depuis le coup d'État de mars 2012, la principale préoccupation de la CEMAC au point d'absorber les attentions de la sous-région pour restaurer un minimum de sécurité là où l'instabilité politique s'est muée en conflit inter-communautaire, impliquant les appartenances religieuses et ethniques. Dans le bassin du lac Tchad, il y a la menace terroriste de l'extrémisme islamique du groupe nigérian Boko-Haram qui menace non seulement le Nigeria, mais s'est étendue sur le Cameroun et le Tchad, tout en menaçant la RCA. Sur le plan maritime, le golfe de Guinée fait l'objet d'acte de piraterie (de raids et de détournement de bateaux) par des réseaux très organisés.

Pour apprécier la capacité de résilience des pays de la CEMAC à toutes ces situations, nous allons recourir à l'indice de vulnérabilité des États élaboré par la Fondation pour la paix qui est une organisation à but non lucratif. Elle a son siège à Washington D.C. et travaille, depuis 65 ans, dans le développement des outils et approches pratiques pour réduire les conflits. Elle met l'accent sur le lien entre la sécurité humaine et le développement économique.

L'indicateur proposé par cette Fondation sur la fragilité des États est un indicateur composite. Il comprend quatre (4) dimensions ayant, cha-



cune trois sous dimensions. Il s'agit de la cohésion (appareil sécuritaire, factionnalisme des élites, et les griefs de groupes), l'économie (déclin économique, le développement économique inégal et le déplacement des populations et la fuite des cerveaux), la politique (légitimité de l'État, les services publics et les droits de l'Homme et l'état de droit) et le social (pression démographique, réfugiés et déplacés internes, les interventions extérieures). Pour la lecture de cet indice, le classement est basé sur la somme des scores de 12 indicateurs. Chaque indicateur est noté sur une échelle de 0 à 10, 0 étant l'intensité la plus faible (la plus stable) et 10 étant l'intensité la plus élevée (la moins stable), créant ainsi une échelle allant de 0 à 120.

Dans la CEMAC, l'évolution de l'indice de fragilité des États, entre 2014 et 2021, permet de classer les pays de la CEMAC en deux groupes. Le premier est constitué de quatre (4) pays (Gabon, Guinée équatoriale, Centrafrique, et Tchad) dont l'indice de fragilité est en baisse sur la période. Il s'agit des pays dont la situation de conflit et de troubles socio-politiques est en amélioration. Le Gabon et de la Guinée équatoriale présentent les scores en dessous de 100, alors que la Centrafrique et le Tchad connaissent aussi des améliorations, mais avec des scores qui restent supérieurs à 100. Le deuxième groupe est constitué du Cameroun et du Congo dont la situation se dégrade, mais les scores sont encore en dessous de 100.

Cette bonne capacité de résilience des États de la CEMAC est attribuable, en partie, aux différentes actions menées au niveau de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC). Cette dernière organisation régionale est la mieux placée pour donner une réponse au choc sécuritaire dans les pays de la CEMAC pour, au moins, trois raisons.

La première est que le processus d'intégration dans la CEMAC a fait des avancées significatives sur le plan politique et économique, mais demeure embryonnaire sur le plan sécuritaire ou de la défense. La seconde tient au fait que les

pays membres de la CEMAC sont frontaliers avec les pays des grands lacs avec qui ils font face à des conflits armés et à une insécurité frontalière. Dans ce cas, la meilleure réponse est celle qui englobe tous les États concernés ; ce qui va au-delà de la CEMAC. Troisièmement, c'est la CEEAC qui a reçu mandat de l'union africaine pour construire une architecture institutionnelle de paix et de sécurité en Afrique centrale en mettant en place, en 1999, le Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale (COPAX).

En effet, le COPAX prend appui sur trois instruments, à savoir : la Commission de défense et de sécurité (CDS), la Force multilatérale de l'Afrique centrale (FOMAC) et le Mécanisme d'alerte rapide des pays de l'Afrique centrale (MARAC). Le COPAX a pour, entre autres, missions, au regard des dispositions de l'article 6 de la convention, de veiller au renforcement de la coopération dans les secteurs de la prévention des conflits, de l'alerte rapide, des opérations de maintien de la paix, de la lutte contre les crimes transfrontaliers, du terrorisme international, de la prolifération anarchique et du trafic illicite des armes, des munitions, des explosifs et de tous les autres éléments connexes.

Pour consolider l'approche réseau entre les différents pays de la CEEAC, le conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX) a été renforcé par un pacte d'assistance mutuelle entre les États membres de la CEEAC. Les articles deux et trois de ce pacte stipulent que toute menace d'agression armée ou toute agression dirigée à l'extérieur contre l'un quelconque des États parties constitue une menace ou une agression contre l'ensemble des membres de la CEEAC. Et, les États membres de la CEEAC s'engagent à s'apporter mutuellement aide et assistance pour leur défense contre toute menace d'agression ou toute agression armée.

Le dispositif du COPAX a indéniablement permis la concertation permanente entre les Chefs d'États, les gouvernements et les états-majors ; ce qui a aidé à baisser les tensions, améliorer la collaboration entre les armées et réduit

les menaces externes. Pour autant, les menaces internes aux États demeurent encore une préoccupation importante d'autant plus qu'elles émanent de l'insatisfaction des populations dans l'offre des services publics, les inégalités, la faible maîtrise des processus démocratiques, l'échec dans les transitions démographiques, la pauvreté et les discriminations. Néanmoins, en dépit de ces problèmes internes et ceux liés à l'opérationnalisation complète, l'architecture de paix et de sécurité a le mérite de constituer, pour les pays de la CEEAC, un cadre de référence, un outil important pour une approche collective de la gestion des crises.

## ► Conclusion et recommandations

L'objet de cette communication était d'analyser la capacité de résilience des pays de la CEMAC, à partir de la réaction de leurs institutions communautaires aux chocs exogènes. Il ressort des différentes analyses que devant le contre-choc pétrolier de 2014, le choc sanitaire de 2019 et les chocs sécuritaires de ses dernières années, les États membres de la CEMAC ont fait preuve de résilience. Sur le plan économique, contrairement à la décennie 1980, les effets du contre-choc pétrolier ont été mieux gérés avec des mesures d'ajustement qui ont fait l'objet de discussions collectives au niveau sous régional et ont permis de disposer d'un cadre global qui a servi de référence pour l'élaboration des programmes des différents États.

Sur le plan de la Covid-19, les outils déployés par les États et les différentes institutions de la

CEMAC ont permis de limiter les effets de cette pandémie sur le plan purement sanitaire (la propagation de la pandémie et les pertes en vie humaine) et sur le plan économique. Enfin, sur le plan sécuritaire, le COPAX et ses différents mécanismes ont permis aux États membres de la CEMAC d'être plus résilients aux chocs sécuritaires.

Notre analyse a montré, en prenant appui sur la densité institutionnelle et le capital social des États, à quel point la CEMAC peut constituer un instrument de résilience pour les pays membres. Ce résultat confirme notre hypothèse qui stipule que plus la densité institutionnelle est élevée dans une situation de crise, plus l'engagement continu des institutions et des États membres dans l'intégration régionale est élevé. Il met aussi en exergue, pour ces États, la pertinence d'une stratégie de coopération régionale aussi bien à travers la CEMAC que la CEEAC. Au demeurant, notre analyse a permis aussi de mettre en évidence quelques écueils qui limitent la capacité de résilience des États membres. C'est ainsi que pour améliorer la résilience des pays de la CEMAC, il va falloir traiter ces écueils en menant des actions fortes dans cinq directions à savoir : (i) la diversification des économies de la CEMAC ; (ii) l'amélioration de la gestion budgétaire en la rendant contracyclique ; (iii) le renforcement du processus d'intégration régionale ; (iv) la recherche des réponses appropriées aux problèmes posés par la transition démographique, la faible qualité de la gouvernance, la faible maîtrise des processus démocratiques, la qualité et la quantité de l'offre des services publics ; (v) la lutte contre la pauvreté, les inégalités et toutes les autres formes de discrimination.

## ► Références

- **Avom D. (2007)** La coordination des politiques budgétaires dans une union monétaire, *Revue Tiers monde*, Armand Collin, Vol.4(192), pp. 871-893.
- **Balassa B. (1961)** *The Theory of Economic Integration*. Richard D. Irwin, Homewood, 304 p.
- **Banque de France (2018)** Rapport annuel de la zone franc, 2017, Banque de France, 160 p.
- **Banque mondiale (2022)** World development indicators, disponible dans the World bank databank : [www.worldbank.databank.org](http://www.worldbank.databank.org)
- **Cooper C. A., B. F. Massell. (1965)** Toward a general theory of customs union for developing countries, *The Journal of Political Economy*, Vol.73(5), pp. 461-476.
- **Granovetter M. (1973)** The strength of weak ties, *American Journal of Sociology*, Vol.78(6), pp. 1360-1380.
- **Bell J. A., Nuzzo J. B. (2021)** Global Health Security Index: Advancing Collective Action and Accountability Amid Global Crisis, Nuclear Threat Initiative, Université John Hopkins, 268 p.
- **Bell J. A., Nuzzo J. B. (2019)** Global Health Security Index: Advancing Collective Action and Accountability Amid Global Crisis, Université John Hopkins.
- **Mahoney J. (2000)** Path dependence in historical sociology, *Theory and Society*, Vol.29, pp. 507-548.
- **Ebe M., Bacalé I. (2021)** Evaluation des mesures adoptées par la Banque Centrale en riposte à la pandémie COVID-19, Lettre de la Recherche de la BEAC, 1er semestre, N°10, pp. 2-6.
- **North D. C. (1991)** Institutions, *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 5(1), pp. 97-112.
- **Ondo Ossa A. (2006)** Chocs asymétriques et ajustement au sein d'une zone monétaire : le cas des pays de la BEAC, *Economie et Gestion*, Vol. 5(2), pp. 3-31.
- **Pendall R., Foster K. A., Cowell M. (2007)** Resilience and Regions: Building Understanding of the Metaphor, Working paper for the Building Resilient Regions Network, University of California, N°12, 21 p.
- **Unctad (2022)** UNCTADSTAT, Centre de données UNCTADstat, disponible sur [www.unctad-stat.unctad.org](http://www.unctad-stat.unctad.org)
- **Williamson O. E. (1996)** *The mechanisms of governance*. Oxford University Press, New York.





Créée en 2003, la **Fondation pour les études et recherches sur le développement international** vise à favoriser la compréhension du développement économique international et des politiques qui l'influencent.



### **Contact**

[www.ferdi.fr](http://www.ferdi.fr)

[contact@ferdi.fr](mailto:contact@ferdi.fr)

+33 (0)4 73 17 75 30

n° ISSN : 2275-5055

